

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2023

Version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**Nom du produit: **GREEN TEA****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Emploi de la substance / de la préparation Assainisseur d'air désodorisant

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:	Fabricant de contrat
Weita AG	Provalora CS AG
Nordring	Oberdorfstr. 23
CH-4147 Aesch / Schweiz	CH-8556 Wigoltingen / Schweiz
Tel. +41 (0)61 706 66 00	Tel. +41 (0)52 763 40 22
E-Mail: info@weita.ch	E-Mail: info@provalora.ch

Service chargé des renseignements: info@provalora.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

24 h Numéro d'urgence: 145 (depuis l'étranger: +41 44 251 51 51)

Information: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou de la préparation**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS02



GHS07

Mention d'avertissement Danger**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2023

Version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.02.2023

Nom du produit: **GREEN TEA**

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le ou les produits usagés avec les ordures ménagères; Éliminer le ou les produits inutilisés dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Indications complémentaires:

EUH208 Contient Linalol, Alpha-n-hexylcinnamicaldehyde, (R)-p-mentha-1,8-diène, Citronellol, géraniol, Nerol, salicylate de benzyle, Citral, 1-(2,3,8,8-tetraméthyl-1,2,3,4,5,6,7,8-octahydronaphthalen-2-yl)ethan-1-one. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Selon l'état actuel des connaissances, ne contient pas de substances PBT.

vPvB: Selon l'état actuel des connaissances, ne contient pas de substances vPvB.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

118-58-1 salicylate de benzyle

Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 RTECS: KQ 6300000 Reg.nr.: 01-2119457610-43	éthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	50-100%
CAS: 78-70-6 EINECS: 201-134-4 RTECS: RG 5775000 Reg.nr.: 01-2119474016-42	Linalol ⚠ Skin Irrit. 2, H315; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; ⚠ Skin Sens. 1B, H317	≥0,1-<1%
CAS: 101-86-0 EINECS: 202-983-3 Reg.nr.: 01-2119533092-50	Alpha-n-hexylcinnamicaldehyde ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Sens. 1B, H317	≥0,25-<1%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 RTECS: GW 6360000 Reg.nr.: 01-2119529223-47	(R)-p-mentha-1,8-diène ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; ⚠ Skin Sens. 1B, H317	≥0,25-<1%
CAS: 106-22-9 EINECS: 203-375-0 RTECS: RH 3400000 Reg.nr.: 01-2119453995-23	Citronellol ⚠ Skin Irrit. 2, H315; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; ⚠ Skin Sens. 1B, H317	≥0,1-<1%
CAS: 106-24-1 EINECS: 203-377-1 RTECS: RG 5830000 Reg.nr.: 01-2119552430-49	géraniol ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; ⚠ Skin Sens. 1, H317	≥0,1-<1%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2023

Version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.02.2023

Nom du produit: GREEN TEA

(suite de la page 2)

CAS: 106-25-2 EINECS: 203-378-7 Reg.nr.: 01-2120051521-69	Nerol ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	≥0,1-<1%
CAS: 118-58-1 EINECS: 204-262-9 Reg.nr.: 01-2119969442-31	salicylate de benzyle ⚠ Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥0,1-<1%
CAS: 5392-40-5 EINECS: 226-394-6 RTECS: RG 5075000 Reg.nr.: 01-2119462829-23	Citral ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	≥0,1-<1%
CAS: 25265-71-8 EINECS: 246-770-3 Reg.nr.: 01-2119456811-38	oxydipropanol	0,1-1%
CAS: 54464-57-2 EINECS: 259-174-3 Reg.nr.: 01-2119489989-04	1-(2,3,8,8-tetraméthyl-1,2,3,4,5,6,7,8-octahydronaphthalen-2-yl)ethan-1-one ⚠ Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	≥0,25-<1%
CAS: 111-90-0 EINECS: 203-919-7 RTECS: KK 8750000 Reg.nr.: 01-2119475105-42	2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	≤0,1%
CAS: 127-91-3 EINECS: 204-872-5 Reg.nr.: 01-2119519230-54	beta-Pinene ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	≥0,025-<0,1%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière nécessaire.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2023

Version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.02.2023

Nom du produit: **GREEN TEA**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxydes de carbone (CO et CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant et des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Autres indications: Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver les emballages dans un endroit bien ventilés.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker dans un endroit frais.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2023

Version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.02.2023

Nom du produit: **GREEN TEA**

(suite de la page 4)

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Assainisseur d'air désodorisant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

64-17-5 éthanol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 960 mg/m ³ , 500 ppm SSc;
--------------	--

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 80 mg/m ³ , 14 ppm Valeur à long terme: 40 mg/m ³ , 7 ppm S SSc;
--------------	---

25265-71-8 oxydipropanol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 280 e mg/m ³ Valeur à long terme: 140 e mg/m ³ SSc;
--------------	--

111-90-0 2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 100 e mg/m ³ Valeur à long terme: 50 e mg/m ³ SSc;
--------------	---

127-91-3 beta-Pinene

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 224 mg/m ³ , 40 ppm Valeur à long terme: 112 mg/m ³ , 20 ppm H S;
--------------	--

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

L'utilisation de ce produit (cette substance / cette préparation) à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2023

Version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.02.2023

Nom du produit: **GREEN TEA**

(suite de la page 5)

Protection des mains:

Éviter tout contact permanent. Gants de protection recommandés.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Les gants de protection à utiliser doivent être conformes aux spécifications de la directive 2016/425 et à la norme EN374 qui en découle. Choisir le matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Les lunettes de protection à utiliser doivent être conformes aux spécifications de la directive 2016/425 et à la norme EN166 qui en découle.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique:	Liquide
Couleur:	Jaune clair
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
Inflammabilité:	Facilement inflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair	<20 °C
Température d'inflammation:	Le produit n'est pas auto-inflammable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité:	Non déterminée.
Densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2023

Version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.02.2023

Nom du produit: **GREEN TEA**

(suite de la page 6)

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme:

Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Changement d'état

Point/l'intervalle de ramollissement

Propriétés comburantes

Non déterminée.

Taux d'évaporation:

Non déterminé.

9.2.1 Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles

néant

Gaz inflammables

néant

Aérosols

néant

Gaz comburants

néant

Gaz sous pression

néant

Liquides inflammables

Liquide et vapeurs très inflammables.

Matières solides inflammables

néant

Substances et mélanges autoréactifs

néant

Liquides pyrophoriques

néant

Matières solides pyrophoriques

néant

Matières et mélanges auto-échauffants

néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

néant

Liquides comburants

néant

Matières solides comburantes

néant

Peroxydes organiques

néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les conteneurs vides et mal nettoyés peuvent contenir des gaz qui se sont dégagés du produit et qui, mélangés à l'air, constituent des mélanges explosibles.

Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.

Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2023

Version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.02.2023

Nom du produit: **GREEN TEA**

(suite de la page 7)

10.5 Matières incompatibles Acides forts et agents oxydants.**10.6 Produits de décomposition dangereux** Gaz/vapeurs inflammables

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sensibilisation possible par contact avec la peau.**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):

64-17-5 éthanol

Oral LD50 7.060 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/4 h 20.000 mg/l (rat)

78-70-6 Linalol

Oral LD50 2.790 mg/kg (rat)

Dermique LD50 5.610 mg/kg (lapin)

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

Oral LD50 4.400 mg/kg (rat)

106-22-9 Citronellol

Oral LD50 3.450 mg/kg (rat)

Dermique LD50 2.650 mg/kg (lapin)

5392-40-5 Citral

Oral LD50 4.960 mg/kg (rat)

111-90-0 2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol

Oral LD50 5.500 mg/kg (rat)

Dermique LD50 8.500 mg/kg (lapin)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

En tenant compte de l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'existe pas de données pour le produit concernant les propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2023

Version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.02.2023

Nom du produit: **GREEN TEA**

(suite de la page 8)

118-58-1 salicylate de benzyle

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Selon l'état actuel des connaissances, ne contient pas de substances PBT.

vPvB: Selon l'état actuel des connaissances, ne contient pas de substances vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1):

20 01 13: Solvants

Classification: ds = les déchets spéciaux

Déchets spéciaux assortis d'un seuil quantitatif:

Solvants: 20.000 kg

Solvants, si la teneur en chlore > 2 %: 20.000 kg

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA

UN1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (éthanol)

IMDG, IATA

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ethanol)

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2023

Version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.02.2023

Nom du produit: GREEN TEA

(suite de la page 9)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

**Classe**

3 Liquides inflammables.

Étiquette

3

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 33**No EMS:**

F-E, S-E

Stowage Category

B

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:**ADR****Quantités limitées (LQ)**

1L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

D/E

IMDG**Limited quantities (LQ)**

1L

Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

"Règlement type" de l'ONU:

UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHANOL), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales:**

Dispositions particulières (obligations subséquentes) relatives à l'utilisation selon la législation sur les produits chimiques:

Aucune exigence supplémentaires.

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité**selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 09.03.2023

Version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.02.2023

Nom du produit: GREEN TEA

(suite de la page 10)

Ordonnance sur la protection de l'air (OPair ; SR 814.318.142.1) Annexe 1:

Les exigences de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair; SR 814.318.142.1), Annexe 1, doivent être respectées.

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM) ; SR 814.012) Annexe 1:

Seuil quantitatif selon l'OPAM en kg : 20000 kg

(Source : OFEV – Liste 2015 – Seuils quantitatifs selon l'ordonnance sur les accidents majeurs / calculateur de seuils quantitatifs)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim; RS 814.81):

Le produit ne contient pas de substance soumise à autorisation selon l'Annexe 1.17 dans des concentrations supérieures à 0.1% w/w ou supérieures à des concentrations limites spécifiques (dans le cas où ces dernières seraient <0.1% w/w).

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim; RS 814.81):

La préparation/ les substances contenues dans la préparation ne font l'objet d'aucune interdiction ou restriction selon les Annexes 1 et 2.

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim; RS 813.11):

Le produit ne contient pas de substance extrêmement préoccupante selon l'Annexe 3 dans des concentrations supérieures à 0,1 % w/w.

Indications sur les restrictions de travail:

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f

Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2):

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Classe de pollution des eaux: classe B (Classification propre)**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction****Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

VOCV (CH) 73,30 %**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Indication des modifications:

Un * dans la marge de gauche indique une modification de la section par rapport à la version précédente.

Phrases importantes:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2023

Version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.02.2023

Nom du produit: GREEN TEA

(suite de la page 11)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

CH/FR